



Les résidences d'auteur à la villa Beauséjour

Rennes

Dossier de candidature

Les résidences d'auteur à la villa Beauséjour sont ouvertes à tout auteur de poésie contemporaine ayant publié au minimum un ouvrage à compte d'éditeur. Elles offrent l'opportunité aux auteurs de mener leur travail de création dans un site culturel rennais, tout en participant à des rencontres publiques permettant de faire connaître leur œuvre.

Les résidences s'étendent sur une période de deux mois durant lesquelles seront organisées 12 rencontres publiques, marquées par deux temps forts en début et fin de résidence. Lors du deuxième temps fort baptisé « Carte blanche », l'intervention d'un autre artiste ou d'une autre forme artistique sera proposée par l'auteur.

Lors de ces rencontres, le public scolaire sera particulièrement ciblé grâce à la participation d'une professeure « conseiller-relais » qui interviendra dans le cadre d'une mission du rectorat de l'Académie de Rennes.

Les résidences doivent donner lieu à la création d'une œuvre d'une trentaine de feuillets, de forme libre, que l'auteur est invité à remettre six mois après la fin de son séjour. Ce manuscrit fera l'objet d'une publication avec un éditeur choisi par l'association Beauséjour-Maison de la poésie de Rennes en concertation avec l'auteur.

L'auteur sera présent lors de la parution de son ouvrage la saison suivante pour le faire découvrir au public rennais.

Les résidences se déroulent dans la villa Beauséjour qui héberge la Maison de la poésie de Rennes. L'auteur dispose d'un appartement de type 1 avec coin cuisine, chambre et salon. La villa, entourée d'un grand jardin et bordée par le canal Saint Martin est située à 15 minutes du centre ville. Elle offre un cadre rare de calme et de verdure à proximité de la ville.

L'auteur recevra par l'association Beauséjour-Maison de la poésie de Rennes, du fait de son statut d'écrivain-résident, une somme de trois mille euros, réglée en deux versements sous la forme de droits d'auteur, pour l'ensemble de sa participation au programme de cette résidence.

Les dossiers d'inscription doivent parvenir à la maison de la poésie de Rennes dans le premier semestre précédent l'année de candidature. Le questionnaire qui suit devra être renseigné le plus précisément possible.

Deux résidences sont organisées annuellement : une au printemps, l'autre à l'automne. Les auteurs résidents sont désignés après étude des candidatures par le conseil d'administration en charge du projet artistique. Un contact sera alors pris avec les auteurs-résidents afin d'envisager plus précisément les modalités concrètes liées à la résidence.

Coordonnées personnelles

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Autres informations

• Activité professionnelle :
.....

• Lieu de travail :
.....

• Lors de la résidence, envisagez-vous de venir avec votre véhicule personnel ?

Oui Non

• Justifiez-vous d'au moins une publication à compte d'éditeur ?

Oui Non

- Appréciez-vous la conduite d'ateliers d'écriture et/ou en avez-vous souvent menés ?

Si oui, dressez une brève présentation :

.....

.....

.....

.....

.....

- Avez-vous déjà travaillé avec le public scolaire ?

Si oui, dressez une brève présentation :

.....

.....

.....

.....

.....

- Avez-vous déjà travaillé avec le public adulte ?

Si oui, dressez une brève présentation :

.....

.....

.....

.....

.....

- Avez-vous déjà travaillé en relation avec des publics dits « sensibles »

Si oui, dressez une brève présentation :

.....

.....

.....

.....

.....

- Vous produisez-vous volontiers en lecture publique ?

Oui Non

- Avez-vous déjà travaillé en collaboration avec d'autres artistes ?

Si oui, pouvez-vous préciser vos expériences ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Accepterez-vous lors des rencontres liées à la résidence que soient prises vidéos ou photos.

Oui Non

- Bénéficierez-vous d'une autre bourse d'écriture ou d'une autre résidence dans l'année ?

Oui Non

Pièces à joindre au dossier :

- ✓ Une lettre de motivation
- ✓ Une bibliographie complète
- ✓ Un dossier de presse le plus complet possible
- ✓ Un exemplaire de vos dernières publications pour la décision du conseil d'administration
- ✓ Une note sur vos projets et travaux en cours